





Informations de base	
<p><b>2022/0072(APP)</b></p> <p>APP - Procédure d'approbation Règlement</p>	Phase préparatoire au Parlement
<p>Mesures d'exécution des nouvelles ressources propres de l'Union européenne</p> <p>Modification Règlement 2021/768 2018/0132(APP)</p> <p><b>Subject</b></p> <p>8.70.01 Financement du budget, ressources propres</p> <p><b>Priorités législatives</b></p> <p><a href="#">Déclaration commune 2023-24</a></p>	

Acteurs principaux			
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>	<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>BUDG</b> Budgets	NERUDOVIÁ Danuše (EPP) GÓMEZ LÓPEZ Sandra (S&D)	28/10/2024 28/10/2024
		Rapporteur(e) fictif/fictive SANCHEZ Julien (Pfe) ŽILE Roberts (ECR) KELLER Fabienne (Renew) ANDRESEN Rasmus (Greens/EFA)	
	<b>Commission au fond précédente</b>	<b>Rapporteur(e) précédent(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
<b>BUDG</b> Budgets	RESSLER Karlo (EPP) FERNANDES José Manuel (EPP) KELLER Fabienne (Renew) HAYER Valérie (Renew)	19/04/2022 19/04/2022 19/04/2022 19/04/2022	
	<b>Commission pour avis</b>	<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
<b>CONT</b> Contrôle budgétaire			

	<b>Commission pour avis précédente</b>	<b>Rapporteur(e) pour avis précédent(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>CONT</b> Contrôle budgétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>	<b>Commissaire</b>	
	Budget	HAHN Johannes	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
14/03/2022	Publication de la proposition législative initiale	COM(2022)0102 	
20/06/2023	Document préparatoire	COM(2023)0332 	

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2022/0072(APP)
<b>Type de procédure</b>	APP - Procédure d'approbation
<b>Sous-type de procédure</b>	Note thématique
<b>Instrument législatif</b>	Règlement
<b>Modifications et abrogations</b>	Modification Règlement 2021/768 <a href="#">2018/0132(APP)</a>
<b>Base juridique</b>	Traité Euratom A 106a-pa Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 311 -a4
<b>État de la procédure</b>	Phase préparatoire au Parlement

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Proposition législative initiale	COM(2022)0102 	14/03/2022	Résumé
Document préparatoire	COM(2023)0332 	20/06/2023	

Parlements nationaux				
Type de document	Parlement/Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	CZ_SENATE	COM(2023)0332	08/11/2023	
Contribution	IT_CHAMBER	COM(2023)0332	13/12/2023	
Contribution	IE_HOUSES-OF-OIREACTHAS	COM(2023)0332	14/12/2023	
Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofR	Comité des régions: avis	CDR3512/2023	10/10/2023	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

## Mesures d'exécution des nouvelles ressources propres de l'Union européenne

2022/0072(APP) - 14/03/2022

OBJECTIF : modifier les mesures d'exécution du système des ressources propres de l'Union européenne.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : la [proposition de décision du Conseil](#) modifiant la décision (UE, Euratom) 2020/2053 relative aux ressources propres, adoptée le 22 décembre 2021, introduit trois nouvelles ressources propres dans le budget de l'Union.

Ces nouvelles ressources propres supplémentaires seront fondées sur le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre de l'UE ainsi que sur le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, et prévoient également une contribution nationale au budget de l'Union calculée en fonction de la part des bénéfices résiduels des entreprises multinationales qui est réattribuée aux États membres conformément à la directive du Conseil relative à la mise en œuvre de l'accord global sur la réattribution des droits d'imposition que la Commission présentera dans le courant de 2022.

L'inclusion de nouvelles ressources propres dans la décision relative aux ressources propres nécessite que l'on actualise la législation en y insérant des mesures d'exécution pour ces nouvelles ressources propres et que l'on améliore les mesures existantes.

CONTENU : la présente proposition a pour objet de **modifier les mesures d'exécution du système des ressources propres de l'Union européenne** visées dans le [règlement \(UE, Euratom\) 2021/768 du Conseil](#). Elle prévoit les modalités pratiques ainsi que les mesures de contrôle, de surveillance et de réexamen proportionnées et nécessaires relatives à ces nouvelles ressources propres supplémentaires.

### **Ressource propre fondée sur le système d'échange de quotas d'émission**

La proposition prévoit que la Commission procédera à un réexamen des données et des documents se rapportant au processus de mise aux enchères afin de vérifier l'exactitude et l'exhaustivité du relevé relatif à la ressource propre fondée sur le système d'échange de quotas d'émission mise à la disposition du budget de l'UE. La Commission pourrait également effectuer un contrôle sur place dans les États membres.

### **Ressource propre fondée sur le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières**

La proposition prévoit que la Commission procédera à des vérifications et enquêtes relatives au calcul et à la mise à disposition de la ressource propre, y compris les contrôles des processus sous-jacents mis en place par les États membres. La Commission pourrait effectuer des contrôles sur place dans les États membres.

***Ressource propre fondée sur les bénéfices réattribués***

La proposition prévoit que la Commission procédera à des vérifications pour s'assurer que les calculs de la ressource propre ont été réalisés correctement, y compris le contrôle de la conformité des données sous-jacentes avec la part des bénéfices résiduels des entreprises multinationales réattribuée aux États membres.

***Préparation et déroulement des contrôles***

Ces dispositions, applicables à toutes les ressources propres, seraient étendues et mises à jour en ce qui concerne les entités tenues de donner accès aux données et de prêter leur concours aux agents mandatés qui effectuent les contrôles prévus pour les ressources propres fondées sur le système d'échange de quotas d'émission, sur le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et sur les bénéfices réattribués.